Construisons ensemble

la cgt

DIRECT ASSURANCE

Fédération Banques & Assurances

Le 24 janvier 2019,

La mort programmée d'Avanssur

Lors du CSE Central qui se tient aujourd'hui est présenté un point d'une importance capitale : **les directions d'AXA et de Direct Assurance souhaitent modifier la situation juridique de Direct Assurance.**

Cela passe notamment par :

- **Le transfert du portefeuille d'Avanssur à AXA France IARD ;**
- Le passage d'**une société d'assurance à une société de courtage**.

Et le pire, c'est que ce sera **effectif dès maintenant.** Même si tout cela ne sera validé par l'ACPR (l'autorité de contrôle) que fin d'année, **l'effet sera rétroactif au 1er janvier 2019 !**

Donc, virtuellement, nous y sommes : **Avanssur n'est plus le propriétaire de son portefeuille de clients**, et **nous ne sommes plus une société d'assurance mais une société de courtage**.

Bien sûr, la Direction entend nous rassurer en nous indiquant dans leur présentation que cela ne change rien pour les salariés, « *en l'état* » comme ils disent.

Nous apprenons donc que nous deviendrons un **« *courtier délégataire* ».** Et on nous précise que **« *la délégation sera considérée comme une externalisation d'activités* »**

En clair : **nous deviendrons un prestataire d'AXA (mais pas du tout salariés AXA, ne confondez pas).** De l'autre côté, **AXA nous paiera comme une société extérieure** pour gérer les activités **de son portefeuille** (souscription, gestion des contrats et des sinistres…).

C'est extrêmement grave : **pour une société d'assurance, son portefeuille, c'est sa richesse**. En le cédant à AXA, qu'est-ce qui nous reste ? Notre capacité de traitement, notre professionnalisme et notre expertise, c'est bien gentil, mais sans portefeuille, cela ne pèse pas bien lourd, surtout lorsqu'on est **un prestataire avec un seul et unique client !**

Aussi, à terme, rien n'empêchera AXA de **nous mettre en concurrence avec d'autres sociétés** du groupe ou hors du groupe, comme nous le faisons avec SITEL et Meilleur Contact.

Au vu de la gravité de la situation, nous avons demandé à la CFE-CGC et à la CFDT de s'associer à notre demande d'une expertise indépendante de ce projet mais à cette heure, nous n'avons eu aucune réponse de leur part.

N'hésitez donc pas à solliciter ces élus pour qu'ils prennent leurs responsabilités vis-à-vis de vous !

Face aux dangers d'un tel projet, c'est maintenant qu'il faut se mobiliser, pas lorsque tout sera joué et qu'il sera trop tard !

Négociations sur les salaires

Suite aux négociations sur les salaires organisées le vendredi 18 janvier dernier, la CGT Direct Assurance a décidé de signer l'accord annuel sur les salaires.

Depuis des années, la **direction de Direct Assurance,** avec la bénédiction **des autres organisations syndicales,** utilise les commissions de suivi d'accords **pour exclure les élus de la CGT des questions et décisions importantes** qui concernent les intérêts des salariés. Nous l'avons d'ailleurs dénoncé à plusieurs reprises.
Aussi, ne pas signer ce nouvel accord nous aurait exclus de fait d'une nouvelle commission.

Or, pouvoir participer à **cette commission de suivi** nous permettra :

- **de défendre vos intérêts** vis-à-vis de l'évolution et de la distribution des **variables** ;
- **de défendre les salariés** qui n'ont pas eu **d'augmentations individuelles** depuis de nombreuses années et d'obtenir, enfin, **des justifications quant à ces augmentations « à la tête du client ».**

Ces **questions sont trop importantes**, et **le contexte** de cette année, comme nous vous l'avons précisé dans la première partie de ce tract, **n'a jamais été aussi inquiétant**.
C'est pourquoi **nous devons être présents dans cette commission.**

Mais que les choses soient très claires : nous ne sommes absolument **pas satisfaits par les augmentations proposées par la direction** (qui ne sont qu'une simple copie de celles du groupe AXA).

Tout d'abord, parce **qu'il est trompeur et même mensonger de mettre en avant**, comme la CFE-CGC et la CFDT l'ont fait dans leurs tracts, **le taux global d'augmentation** : en effet, cette année, comme chaque année, **plus des 3/4** d'entre nous n'aurons **pas d'augmentation individuelle**.
Aussi, nous sommes d'accord qu'au final, **la grande majorité d'entre nous n'aura qu'une augmentation générale**, si bien que ce n'est pas 2% mais 1,1% pour les non cadres et seulement 0,2% pour les cadres.

Or, l'année dernière, avec un taux d'inflation moyen à 1,8%, **les salariés de Direct Assurance** qui n'ont pas eu d'augmentation individuelle **ont perdu environ 1 point de pouvoir d'achat !**

Pour 2019, avec des augmentations générales pour les non-cadres de 1,1%, nous resterons au-dessous de l'inflation prévue (entre 1,4 et 1,7% selon les estimations) et c'est encore pire pour les cadres. Donc, **à nouveau, nous allons perdre du pouvoir d'achat**.

Mais rassurez-vous, il reste quand même chez AXA quelqu'un qui s'en sort très bien en matière de hausse de rémunération : **+57,8% entre 2016 et 2017, c'est la hausse de la rémunération totale de Thomas Buberl (pour 5.38 Millions d'euros)**. De l'argent, il y en a, mais pas pour tout le monde…

Quant à la prime « Macron », la direction d'AXA n'a pas pu s'empêcher de céder à ses **penchants technocratiques** : plutôt que de faire simple, elle a proposé **une usine à gaz** qui au final **exclura une grande majorité des salariés**.
Sur le site de Rennes, c'est simple : si c'est appliqué tel quel, plus de <u>la moitié des salariés n'aura strictement rien</u>...

<u>Plus que jamais, pour défendre vos conditions de travail :</u>

- **Pensez à nous remettre <u>votre bon syndical (cadre et non-cadre)</u> soit directement ou via l'urne prévue à cet effet ;**

- **Prenez <u>contact avec l'équipe CGT de Direct Assurance :</u>**

  <u>Site de Rennes :</u> Corine, Fabienne, Alain, Nathalie, Sébastien, Agnès, Hélène, Chrystèle ;
  <u>Site de Suresnes :</u> Nolwenn, Guillaume.
  Mail : cgt@directassurance.fr